



Tournoi Mario Kart 8 Deluxe
Soirée Gaming
Mardi 11 Mars 2025

Table des matières

1. Règlement général	3
2. Exceptions	3
3. Comportements interdits	4
4. Nom de joueur	4
5. Langage offensant	5
6. Prix	5
7. Décision finale	5
8. Format de la compétition	5
9. Format de match	6
10. Pause	6
11. Forfait et disqualification	7
12. Droit d'image	7
13. Données à caractère personnelles	8
14. Limitation de responsabilité	9
15. Informations Générales	10
Annexes	11

Projets et Cohésion en Informatique dont le siège est situé à la Faculté des Sciences, Université d'Angers, 2 bd de Lavoisier, 49000 Angers, ci-après dénommé PC[i], organise un tournoi sur le jeu vidéo Mario Kart 8 Deluxe le 11 mars 2025 à La Parenthèse, 3 bd de Lavoisier, 49000 Angers dans le cadre de la Soirée Gaming. Ce tournoi est gratuit et sans obligation d'achat.

La participation au tournoi entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Le règlement du tournoi s'applique à tout.e.s les joueur.euse.s, coachs et équipes qui participent au tournoi et assure un esprit de fairplay et l'intégrité de la compétition.

1. Règlement général

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs de plus de 16 ans. Tout participant âgé de moins de 18 ans doit présenter une autorisation de son ou ses représentants légaux pour participer au présent tournoi.

Le présent règlement peut être amené à être modifié à tout moment par les officiel.le.s afin d'assurer l'intégrité de la compétition et le fair-play.

En participant au tournoi, chaque joueur.euse.s, s'engage à respecter l'intégralité des termes du règlement du tournoi, du règlement de l'Université d'Angers, et à en respecter l'application.

La compétition commence à 19h00

Chaque joueur.euse.s s'engage à être présent 10 minutes avant le début de la compétition.

2. Exceptions

Ne seront pas autorisé.e.s à participer quiconque n'a pas le droit de participer en raison:

1. Des lois locales en vigueur
2. Des règles définies par l'organisateur du tournoi
3. Des règles définies par les responsables du lieu accueillant l'événement.

3. Comportements interdits

Les équipes et joueurs.euse.s engagé.e.s dans la compétition doivent jouer à leur meilleur niveau à tout moment afin de préserver l'intégrité de la compétition et le fair-play.

Pour tout litige ou réclamation, le/la joueurs.euse concerné.e doit prendre contact avec l'officiel.le responsable du tournoi.

L'utilisation des bugs, d'actions qui changeraient ou dénaturerait le principe habituel du jeu, est strictement interdite durant un match et entraînera une sanction.

Les cas suivants sont considérés comme antisportifs et feront l'objet de sanctions :

- Arrangement entre joueurs.euses sur le résultat d'un match
- Arrangement entre joueurs.euses pour se partager la récompense
- Perdre intentionnellement une partie quelle que soit la raison ou demander à un.e joueur.euse de le faire.

En cas de comportement antisportif, les joueur.euse doivent contacter un.e des arbitres responsables de leur match.

Le "troll" est interdit dans la compétition.

Nous attendons un comportement bienveillant de tout.e.s les participant.e.s du tournoi et un comportement malveillant qui n'est pas décrit peut être sanctionné en fonction de la sévérité du comportement.

4. Nom de joueur

Les noms de joueurs.euse.s et tag sont soumis à l'approbation des officiel.le.s. Les officiel.le.s se réservent le droit de demander un changement de nom de joueur afin que celui-ci réponde aux règles de la compétition.

Ne seront pas tolérés les pseudos ou tag à caractère raciste, obscène, vulgaire, insultant, menaçant, calomnieux, médisant, diffamatoire, sexiste, discriminatoire, offensant ou répréhensible.

5. Langage offensant

Un.e joueur.euse ne peut pas employer un langage raciste, obscène, vulgaire, insultant, menaçant, calomnieux, médisant, diffamatoire, sexiste, offensant ou répréhensible ; de promouvoir/inciter à la haine ou d'avoir un comportement discriminatoire.

Un.e joueur.euse pourra se retrouver banni.e de la compétition si il/elle venait à enfreindre l'une de ces règles.

6. Prix

La liste des prix du tournoi est décrite dans l'annexe A.

7. Décision finale

La finalité des décisions qui sont prises au regard du règlement est à la charge de PC[i] et dans le respect des règles préalablement établies. Aucune réclamation ou compensation monétaire ne peut être demandée par des recours légaux ou non à la suite d'une décision prise par PC[i].

Les règles ici établies peuvent être changées à tout moment et à la seule discrétion des organisateurs/organisatrices afin de s'assurer de la pérennité, de l'intégrité et du fair-play de la compétition.

8. Format de la compétition

Les joueurs sont regroupés en plusieurs sets composés aléatoirement par les organisateurs/organisatrices de maximum 4 joueurs. À l'issue d'un set, uniquement les deux joueurs classés en première et seconde place ne sont pas éliminés du tournoi et participeront donc au tour suivant. Ceci est répété jusqu'à obtenir les gagnants du tournoi.

En cas d'égalité entre deux joueurs à l'issue d'un match, le classement sera résolu en un "Shi Fu Mi" en 3 manches gagnantes.

9. Format de match

Les matchs auront lieu avec les paramètres de jeu suivant:

- Mode : Course VS 150cc
- Équipes : Chacun pour soi
- Objets : Mode normal - Tous les objets
- IA : Difficile
- Véhicules : Tous les véhicules - Choix du personnage libre - Choix du kart, des roues, du deltaplane et des options d'aide à la conduite libres.
- Conduite assistée : Au choix du participant
- Gyroscope : Au choix du participant
- Accélération auto : Au choix du participant
- Nombre de courses : 4
- Circuits : Aléatoire

Les paramètres de jeu pour la Grande Finale seront les suivants:

- Mode : Course VS Miroir
- Équipes : Chacun pour soi
- Objets : Mode normal - Tous les objets
- IA : Difficile
- Véhicules : Tous les véhicules - Choix du personnage libre - Choix du kart, des roues, du deltaplane et des options d'aide à la conduite libres.
- Conduite assistée : Au choix du participant
- Gyroscope : Au choix du participant
- Accélération auto : Au choix du participant
- Nombre de courses : 4
- Circuits : Aléatoire

10. Pause

Un.e joueur.euse rencontrant un problème peut choisir de mettre la partie en pause. Le/La joueur.euse doit systématiquement justifier sa pause auprès d'un.e admin.

L'utilisation de la pause sans raison valable est passible d'une sanction envers le/la joueur.euse à l'appréciation des officiel.le.s.

Un.e arbitre peut demander une pause à tout moment.

Les joueur.euse.s doivent systématiquement prévenir leurs adversaires avant de relancer la partie.

Un.e joueur.euse peut demander une pause si il/elle se sent mal / est malade / est blessé.e mais doit prévenir ses adversaires. La pause ne doit pas excéder 10 minutes. Si le/la joueur.euse n'est pas capable de reprendre la partie, la partie reprend sans ce/cette dernier.e.

11. Forfait et disqualification

En cas de forfait d'un.e joueur.euse, le match se poursuit sans ce/cette dernier.e.

Seront disqualifié.es les joueurs.euses se rendant coupables de :

- Utilisation de tout type de hack, triche, etc...
- Mauvais comportement / contraire aux règles en vigueur
- Intentionnellement perdre la partie (throwing)
- Profiter des bugs en jeu / utiliser un bot, etc...

En cas de no-show d'un.e joueur.euse lors d'un match, le/la joueur.euse en question perdra celui-ci. Un.e joueur.euse disqualifié.e ne peut prétendre à aucune récompense pour sa participation au tournoi.

12. Droit d'image

En participant au tournoi, chaque joueur.euse accepte que son image soit utilisée dans les conditions énoncées ci-dessous.

Le/La participant.e autorise, gracieusement PC[i] et l'Université d'Angers, ainsi que toute personne agissant pour leur compte à capter son image et sa voix au cours de la compétition, par tout moyen (photographie, vidéo, enregistrement, ...) et à exploiter utiliser, reproduire, représenter, modifier, adapter, traduire, sous-titrer son image, son nom patronymique, son pseudonyme et/ou sa voix, ses propos, doubler sa voix, ses propos, sur tous supports, connus ou inconnus à ce jour, notamment sur tout support numérique, notamment sur tout site internet et déclinaisons mobiles, sur les sites de PC[i], de l'Université d'Angers, les pages des réseaux sociaux de ces entités, les services en ligne, les services de communication électronique, les chaînes de télévisions, les publications presse, tant en édition numérique que papier, sous tout format, notamment CD-Rom, DVD, Blu-Ray, ordinateur, téléphone mobile, etc, en toute langue, par tous procédés connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier, pour une durée de cinq

(5) ans, étant entendu que cette durée d'autorisation pourra être prolongée jusqu'à vingt (20) ans pour la diffusion d'extraits à des fins de promotion commerciale ou d'archive.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit d'opposition pour motif légitime. Pour exercer vos droits, écrivez à presidence@angers-pci.info.

13. Données à caractère personnelles

Au moment de son inscription à la compétition, PC[i] et l'Université d'Angers collectent des informations personnelles concernant le/la Participant.e, notamment des données relatives à son état-civil (prénom, nom, date de naissance, etc) et, éventuellement en lien avec le Jeu (compte de jeu, pseudonyme, classement, etc) que le/la Participant.e certifie adéquat, exact et pertinent. Ces données sont strictement nécessaires pour assurer la bonne organisation de la compétition.

Toute inscription à la compétition avec des données incomplètes ou erronées peut entraîner l'annulation de l'inscription.

Les données collectées par PC[i] et l'Université d'Angers sont utilisées pour assurer le bon déroulement de la compétition : vérifier les conditions d'éligibilité et plus généralement assurer la gestion du tournoi, l'envoi des dotations, et de vérifier les conditions d'éligibilité, déterminer le « seeding » éventuel, partager les performances des Participant.e.s sur internet, sur les réseaux sociaux, auprès de certains médias, pour une exploitation dans le monde entier. Les données partagées par PC[i] et l'Université d'Angers auprès des tiers sont limitées au strict minimum pour assurer la bonne exposition de la compétition dans le milieu de l'Université d'Angers sans causer de quelconque préjudice au/à la Participant.e (pseudonyme, compte de Jeu, par exemple).

Les données collectées par PC[i] et l'Université d'Angers peuvent également être utilisées par PC[i] à des fins de statistiques et de classification des Participant.e.s en fonction de leur performance réalisée au cours de la compétition.

Enfin, les données collectées sont utilisées par le PC[i] et l'Université d'Angers pour enregistrer et conserver sous la forme d'un fichier les sanctions disciplinaires infligées aux Participant.e.s.

En participant à la compétition, le/la joueur.euse est conscient.e du traitement qui est strictement nécessaire à son organisation. Ces traitements sont nécessaires aux fins des intérêts légitimes de PC[i] et de l'Université d'Angers afin de démontrer la bonne exécution de la compétition et de tirer toutes les conséquences d'un comportement contraire au présent règlement.

Les données collectées sont conservées par PC[i] et l'Université d'Angers pour une durée d'un (1) an à compter de la fin de la dernière compétition auquel le/la Participant.e s'est inscrit.e. Les données peuvent être conservées pour une durée supérieure correspondant à la durée à laquelle s'applique une éventuelle sanction disciplinaire. Les données correspondant à la conservation des sanctions disciplinaires sont conservées pour une durée d'un an à compter de la fin ou de la levée de ladite sanction.

Les données sont destinées aux services compétents de PC[i] et de l'Université d'Angers. Le/la joueur.euse est par ailleurs informé.e que les données collectées au cours de la compétition sont susceptibles d'être partagées pour remplir des obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire à presidence@angers-pci.info.

14. Limitation de responsabilité

La participation à la compétition suppose la reconnaissance et l'acceptation pleine et entière des caractéristiques et des limites techniques des réseaux de communication électronique.

Le/la Participant.e reconnaît que les services en ligne sont fournis « tel quel », sans aucune garantie d'aucune sorte et que votre utilisation est à vos risques et périls. PC[i] et l'Université d'Angers ne peuvent garantir que les services ne subiront aucune interruption, qu'ils seront exempts de défaut ou que les anomalies seront corrigées et ne sauraient être tenues responsables de l'interruption partielle ou totale de certains services utilisés au cours de la compétition, à posteriori, ou en amont.

PC[i] ne saurait être tenu responsable des dommages directs ou indirects résultant d'une utilisation des services ou du Jeu servant de support à la compétition ou résultant d'un comportement nuisible ou dommageable imputable à un.e participant.e ou à un tiers.

Avertissement épilepsie : chez certaines personnes, l'utilisation de Mario Kart 8 Deluxe nécessite des précautions d'emploi particulières.

Les dommages directs ou indirects subis par le/la Participant.e ou des tiers au cours de la compétition ne sauraient engager ni la responsabilité de PC[i], ni celle de l'Université d'Angers, ni celle de ses partenaires commerciaux ou médiatiques, sauf en cas de manquement grave constaté à une obligation de sécurité.

La responsabilité de PC[i] est strictement limitée à la bonne organisation de la compétition et à la délivrance des informations nécessaires pour y participer.

15. Informations Générales

Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution du Règlement, devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception, au siège de PC[i] au 2 bd de Lavoisier, 49000 ANGERS, France.

Toute contestation ou réclamation relative à la compétition ne pourra être prise en considération passé un délai d'un mois après l'expiration du Tournoi.

Toute difficulté d'interprétation ou d'application du Règlement sera soumise à l'appréciation souveraine de PC[i].

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant la compétition sont strictement interdites.

La nullité d'une clause du Règlement n'affectera pas la validité des autres clauses.

Le Règlement est régi par le droit français.

Le cas échéant, sauf dispositions d'ordre public contraires, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris (France).

Annexes

A. Distribution des lots

- 1er prix :
 - 4 places pour 2 jours à l'Angers Geekfest
- 2e prix :
 - 1 session karting
- 3e prix :
 - Des figurines Amiibo